

ADMINISTRATION

4, rue Paradis, 4

ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS
A M. L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Comfrot, 14A PARIS : AGENCE HAYAS
Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION

48, rue de la République, 48

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RHONE

ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois 10 fr.; 1 an, 18 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; 1 an, 22 fr.

AUJOURD'HUI :

Les Fêtes de Lille.
Un Officier atteint de folie.
Un Drame de la jalousie.

L'AVENIR... POUR RIRE

Le Soleil a reçu douze francs. C'est un rallié qui les lui envoie en faisant accompagner cette somme d'une lettre dans laquelle il dit tout ce qu'il a sur le cœur. J'oubliais de vous dire que ce rallié est d'une espèce tout à fait particulière. C'est un républicain qui se dit dégoûté de la République et qui se rallie à la monarchie. Les douze francs, c'est son premier gage. Il n'y a que les néophytes pour avoir de ces élans. Dans sa lettre il déclare qu'il est chargé d'impôts et que les paysans « demandent le rétablissement de la dime » qui les mettrait tout à fait à leur aise. Puis il ajoute : « Nous cherchons et attendons un homme à poigne. C'est ce qui vous explique qu'il se soit adressé au Soleil et lui ait envoyé ses douze francs. »

Et ne croyez pas que cet original soit seul de son espèce. Le Soleil dit : « C'est par centaines de mille que se comptent les républicains débauchés qui sont dans l'état d'esprit de notre correspondant. S'ils se mettent tous à envoyer douze francs, vous voyez que ça fera très vite une fort jolie somme. »

Il s'agit de savoir maintenant si ces centaines de mille voteront pour la monarchie aux prochaines élections.

Eh ! ce ne serait pas impossible, dit M. de Kérouhant qui, dans son enthousiasme, se met à citer des vers :

Non, l'avenir n'est à personne,
Sire ! l'avenir est à Dieu !

L'avenir n'étant à personne, M. de Kérouhant dit comme Bilboquet des *Saltimbanques* : l'avenir doit être à nous. On attend donc ces centaines de mille de républicains débauchés qui, à la onzième heure » ne peuvent manquer de faire la monarchie. Ils seront les bienvenus.

En attendant qu'il se décide à sauter le pas, M. de Kérouhant constate « qu'il y a actuellement un certain nombre de conservateurs se rattachant par leurs traditions, leurs relations ou leur tournure d'esprit, aux partis monarchiques qui se rallient à la République. Nous ne pouvons hésiter à la reconnaître, puisque c'est la vérité. »

Ce sont évidemment là des phénomènes qui sont faits pour confondre la raison humaine, et même le simple bon sens. Tandis que les républicains, par « centaines de mille », se mettent en marche vers la monarchie, les monarchistes se mettent en marche vers la République. Cela ressemble fort à une figure de quadrille ; mais le Soleil, avec son républicanisme de douze francs, ne doute pas que les choses ne se passent pas ainsi. Et il cite à l'appui un autre vers de Victor Hugo. Le suffrage universel est

Orageux et profond comme l'eau de la mer.

On se vers n'a aucun sens, ou bien il veut dire que les républicains deviendront monarchistes pendant que les monarchistes deviendront républicains. Est-ce clair ?

Alors qu'arrivera-t-il ? Oh ! c'est bien simple. Les monarchistes découragés et venus à la République s'apercevront de leur erreur, car ils cherchent « une chose

qui n'a jamais existé et qui paraît une absurdité : une monarchie sans roi ».

C'est bien, en effet, la plus grande absurdité qui se puisse voir. On peut encore se figurer un roi sans monarchie. Le Soleil en connaît et vous en montrera. Mais une monarchie sans roi !

Cependant, c'est bien, paraît-il, ce que veulent les monarchistes découragés qui se rallient à la République. Le Soleil a raison de les prévenir que nous ne leur permettrons pas de donner cette « absurdité » pour gouvernement à la France.

Ces monarchistes encore une fois débauchés — ils passent leur temps à s'abuser et à se débaucher — retourneront à la monarchie. Et alors, comme les centaines de mille de républicains que la République dégoûte et qui envoient douze francs pour se soulager auront eu le temps de faire des petits, on aura dix fois plus de monde qu'il n'en faut pour faire une monarchie avec un roi dessus.

L'article de M. de Kérouhant s'appelle « L'avenir ». De temps en temps, les petits mendicants à qui on donne un sous vous glissent dans la main un petit papier rose où l'on vous apprend que vous êtes aimé par une femme blonde qui vous rendra très heureux, à moins que la femme brune qui vous veut du mal ne contrarie vos projets.

Ce n'est pas moins croyable que la bonne aventure que le Soleil « tire » à son roi.

LA POLITIQUE

On ne paraît généralement pas se douter dans le public qu'à une époque très

prochaine — le 1^{er} novembre de la présente année — va s'ouvrir, pour l'administration française, une ère nouvelle qui constitue, sur les anciennes pratiques, une véritable révolution.

Cette révolution résulte de la loi militaire du 16 janvier 1889, et de l'article 84 de la dite loi, lequel article est ainsi conçu :

A partir du 1^{er} novembre de la troisième année (c'est cette année même de 1892), nul ne pourra être admis à exercer certains emplois salariés par l'Etat ou les départements publics, qui n'ait pas été déclaré impropre au service militaire à l'appel de sa classe, il ne compte au moins cinq années de service actif dans les armées de terre ou de mer, dont deux comme officier, sous-officier, caporal ou brigadier, ou si avant la date ci-dessus mentionnée, il n'a été réformé ou réformé.

Un règlement d'administration publique, qui devra être promulgué un an plus après la mise en vigueur de la présente loi, déterminera les emplois ainsi réservés.

Il résulte donc de ces prescriptions formelles que les administrations publiques ne pourront plus recruter à leur gré leurs employés : supprimées les recommandations ; supprimés les cousinages, supprimés les « services exceptionnels », supprimés même les « titres spéciaux » pour tout ce qui ne pourra pas, au 1^{er} novembre prochain, justifier de cinq années de service actif.

Le service militaire actuel, on le sait, n'est que de trois ans ; il n'y aura donc que des rengagés parmi les prochains élus, attendu que c'est par le rengagement seul qu'on pourra atteindre la limite des cinq années de service actif, obligatoires pour l'obtention des emplois administratifs.

On voit par là que, lorsque nous avons qualifié de révolution le changement qui va s'opérer dans les recrutements bureaucratiques, nous n'avons rien exagéré.

Pour tout dire, cette « révolution » tient un peu des allures de la révolte — par la douceur — du notaire Pompery ; il y a, comme on a pu le voir, dans ce fondamental article 84 que nous avons reproduit, une restriction destinée à adoucir singulièrement la rigueur des principes : Il n'est question que de certains emplois

salariés, et les certains emplois n'ont pas été fixés par la loi ; c'est un simple règlement d'administration publique qui devra intervenir pour établir la part ainsi réservée.

Il pourra donc dépendre du tempérament des personnalités actuellement au pouvoir que les réserves soient telles qu'il ne reste à ceux que la loi a voulu privilégier en principe que des emplois de facteur rural, de cantonnier ou d'huissier de ministères.

Mais il faut se consoler de la brèche ainsi ouverte aux droits imprescriptibles du favoritisme en songeant que d'aussi grosses réformes que celles consacrées par la loi de juillet 1889 ne s'accomplissent pas d'un seul coup, et que l'on ne saurait se déshabiller que peu à peu de l'habitude de considérer que, pour obtenir un emploi gouvernemental, de bonnes relations valent mieux que des titres indiscutables de services rendus à la patrie.

JEAN-CLAUDE.

DEPÊCHES

PAR SERVICE SPECIAL

Commission du Budget

Paris, 8 octobre.

La commission du budget a entendu aujourd'hui le rapport verbal de M. Thomson sur le budget de la marine. M. Thomson propose de nouvelles réductions de dépenses, mais en petit nombre, parce que le vote des crédits supplémentaires en juin dernier a engagé la question d'augmentation ou du maintien des divers crédits au sujet des constructions navales.

Le rapporteur demande avec M. Burdeau le remplacement de nos bâtiments, de nos unités navales au fur et à mesure de leur désemploiement, par des unités nouvelles de même rang, mais mises au niveau de leurs analogues les plus parfaites des flottes rivales.

D'après la proposition de M. Thomson on mettrait en chantier, en 1893, deux croiseurs de 1^{re} classe, trois de 2^e classe, un de 3^e classe un aviso torpilleur, une canonnière, quatre torpilleurs de haute mer, trois torpilleurs de 1^{re} classe. En 1894 on mettrait en chantier un et peut-être deux cuirassés.

La commission du budget discutera seulement lundi le rapport de M. Thomson et ne statuera définitivement qu'après avoir entendu le ministre de la marine.

Informations Politiques

Paris, 8 octobre.

LA COMMISSION DE LA BANQUE

M. Léon Say, président de la commission de la Banque, a convoqué cette commission pour mercredi prochain, à l'effet de désigner un nouveau rapporteur, en remplacement de M. Burdeau, devenu ministre de la marine. C'est, suivant les prévisions actuelles, M. Antonin Dubost qui paraît devoir être choisi.

LES FÊTES DE MONTEBELLARD
Des fêtes sont données dimanche, 16 octobre, à Montebellard, à l'occasion de l'érection du buste de Dorian, ancien membre du gouvernement de la Défense nationale, et de l'inauguration de l'école pratique d'industrie de cette ville.

M. Jules Roche, ministre du commerce, et M. Viette, ministre des travaux publics, doivent y assister.

LE COMMERCE DE L'ANGLETERRE

Londres, 8 octobre.

Le Standard, citant la statistique du commerce du Royaume-Uni pour les neuf premiers mois de 1892, dit que les exportations ont diminué de 9 0/0 tandis que l'augmentation des importations a presque disparu. Dans les importations de matières premières pour industries textiles, il y a eu une diminution de 5,500,000 livres sterling. Les exportations de fils de tissus sont en décroissance de 4,750,000 livres sterling, et

la vente des métaux à l'étranger a diminué de 5,500,000 livres sterling.

EXPOSITION MILITAIRE

De Berlin à la Paix :

« Le gouvernement allemand s'occupe sérieusement du projet d'organiser pour le mois de mars de l'année prochaine une exposition militaire universelle. »

« Chaque Etat qui y participera devra envoyer un bataillon d'élite de chaque arme. Ces troupes manœuvreront sur un vaste terrain près de Berlin. Il y aura des prix pour la tenue, pour le tir et pour les évolutions. »

L'ALLEMAGNE ET LA RUSSIE

Londres, 8 octobre.

Le correspondant du Daily-News à Berlin dit qu'il ne faut attacher que très peu d'importance aux bruits relatifs aux relations germano-austro-russes.

Nouvelles Militaires

Paris, 8 octobre.

Le Journal officiel annonce la promotion des généraux de brigade Delarogue et Riff au grade de général de division.

Les colonels Tivet, de la Rochefoucauld, Legrand, Brois, Marmel, Tarrat et Bruneau sont promus au grade de général de brigade.

M. Fée est promu médecin inspecteur.

La Petite République dit qu'en présence des ouvrages considérables établis par le gouvernement italien à la Spezia et à la Maddalena, le ministre de la marine presse l'étude d'un renforcement de la défense mobile de la Corse. Il s'agit surtout de fortifier et d'outiller complètement les postes de Bastia, Porto-Vecchio et Bonifacio. L'état-major général vient d'être invité à poursuivre d'urgence la solution de cette intéressante question.

Trois vacances dans les commandements en chef auront lieu d'ici à la fin de l'année.

La première se produira par suite du passage dans le cadre de réserve, le 3 décembre, du général de Launay, commandant le 12^e corps d'armée, à Limoges.

Les deux autres auront lieu le 24 décembre, date de l'expiration des trois années de commandement du général Cramel de Kerhué, commandant le 8^e corps, à Bourges, et du général Caillot, commandant le 10^e corps, à Rennes.

Le général de Launay aura probablement pour successeur le général de France, commandant la 4^e division d'infanterie, à Compiègne.

Quant aux généraux de Kerhué et Caillot, ils seront maintenus pour une nouvelle période dans leurs fonctions actuelles.

La Guerre au Dahomey

Paris, 8 octobre.

Les journaux, commentant la victoire de Dgébé, félicitent le colonel Dods du nouveau succès qu'il vient de remporter. Ils louent la prudence et l'énergie qu'il a montrées depuis le commencement de la campagne.

Au sujet des conséquences de cette victoire, on prévoit l'occupation d'Abomey, qui ne saurait tarder, et qui sera la fin de la campagne ; mais on estime que nous devons nous attendre encore à quelque résistance aux abords de la capitale, où Behanzin cherchera vraisemblablement à rallier les débris de ses troupes vaincues à Dgébé.

Le Siècle dit :

Dans deux ou trois jours probablement, nous recevrons la nouvelle d'une seconde victoire qui ouvrira les portes de la capitale à nos braves soldats. L'occupation d'Abomey sera la fin de la campagne ; dans tous les cas, ce sera la fin du pouvoir de Behanzin, et personne désormais ne viendra plus inquiéter, au nord-ouest de Porto-Novo, les peuplades placées sous notre protectorat.

Un télégramme de Kotonou rapporte que la blessure reçue dans le combat de Dgébé par le capitaine Lasserre, commandant l'artillerie du corps expéditionnaire, n'est pas dangereuse.

Paris, 8 octobre.

Une dépêche du colonel Dods au ministère de la marine annonce que l'état du commandant Lasserre et du lieutenant Ferradini, blessés dans le combat du 4 octobre, est aussi satisfaisant que possible.

LES FÊTES DE LILLE

Le Départ de M. Carnot

Paris, 8 octobre.

Ce matin, à onze heures, M. le président de la République, accompagné de M. Ricard, garde des sceaux, est parti pour Lille.

Lille, 8 octobre.

Le train présidentiel ne s'arrête nulle part, sauf à Longueau, où le préfet de la Somme et le maire d'Amiens sont venus saluer le président.

A LILLE

A deux heures et demie, le train entre en gare de Lille.

M. Gély-Légrand présente le conseil municipal et prononce l'allocution suivante :

Je vous demande la permission de vous présenter le corps municipal de Lille, désireux de vous remercier d'avoir bien voulu honorer de votre présence les fêtes du centenaire de la levée du siège de 1793 sous le fer et le feu du bombardement.

On écrivait de Lille au *Moniteur universel*, à la date du 8 octobre : « Ce qu'il y a d'admirable dans cette calamité, c'est que toutes les haines invincibles dans une population nombreuse ont été oubliées pour se réunir et composer une seule famille. »

C'est qu'il est en effet des moments et des lieux où le sentiment du patriotisme étouffe les divisions de partis. Aujourd'hui, après cent années écoulées, notre cité est animée du même sentiment d'union patriotique. (Applaudissements.)

Devant le monument commémoratif du siège, vous nous trouverez tous sans distinction de partis, pour célébrer l'héroïsme de nos pères en face de l'invasion. (Applaudissements.)

Honorer la grandeur du passé, c'est préparer les dévouements de l'avenir ; l'exemple des volontaires de 1793 a été suivi en 1870 par les soldats du général Faidherbe.

Vous avez compris, Monsieur le président, que le petit-fils de Lazare Carnot qui, le 16 octobre 1793 culbutait l'ennemi à Wattignies devait s'associer aux honneurs rendus aux héros du 8 octobre 1793. Votre présence ajoute un éclat à notre fête patriotique, nous vous remercions d'être venu.

Sous votre présidence nous avons vu la République plus affermie au dedans, et en plus le respect et le dévouement de tous les Français. Votre arrivée parmi nous vous assure des droits à la reconnaissance de notre grande cité. (Applaudissements.)

L'Aspect de la Ville

L'affluence est considérable ; toute la ville est pavée de couleurs nationales et aux armes de Lille, qui représentent un iris sur fond rouge. A signaler la décoration vraiment très réussie de la gare, à laquelle le conseil d'administration de la compagnie du Nord a consacré 40,000 francs.

LA CÉRÉMONIE

La cérémonie du centenaire, qui a eu lieu à trois heures, a été quelque peu gâtée par la pluie ; néanmoins le défilé militaire a été fort beau et très applaudi.

M. Gély-Légrand a prononcé devant le monument commémoratif de la levée du siège le discours suivant :

La ville de Lille célèbre le centenaire de la levée du siège de 1793. Le 29 septembre, le prince Albert de Saxe adressait à la municipalité la sommation suivante : « Etablissez devant votre ville avec l'armée que sa majesté l'empereur et roi a confiée à mes ordres, je viens en vous sommant de la rendre ainsi que la citadelle, offrir à ses habitants sa puissante protection ; mais si, par une vaine résistance, on méconnaissait les offres que je lui fais, les batteries étant dressées et prêtes à foudroyer la ville, la municipalité sera responsable de ses concitoyens et tous les malheurs qui en seraient la suite nécessaire. »

Au nom de la municipalité, le maire André répondait en ces termes : « Nous venons de renouveler notre serment d'être fidèles à la nation, de maintenir la liberté et l'égalité, ou de mourir à notre poste. Nous ne sommes pas des parjures. »

A une semblable sommation, le maréchal de camp Rault, commandant militaire de la ville, répondait de son côté : « La garnison que j'ai l'honneur de commander et moi, nous sommes résolus à nous ensevelir sous les ruines de cette place, plutôt que de la rendre à nos ennemis, et ses citoyens fidèles comme nous à leur serment de vivre libres ou de mourir, partageant nos sentiments et ils nous secondent de tous leurs efforts. »

Le 8 octobre, l'ennemi, vaincu par la résistance héroïque des citoyens de Lille et de la garnison, mettait la nuit à profit pour abandonner le siège. Le 12 octobre, la Convention nationale votait par acclamation le décret suivant : « Les citoyens de Lille et sa garnison ont bien mérité de la patrie. »

RÉPONSE DE M. CARNOT

M. Carnot a répondu au maire :

Je suis heureux de venir associer le gouvernement de la République à l'hommage que la ville rend aux valeureux ancêtres de 1793 : ils ont glorieusement contribué, par leur exemple, à consacrer la Révolution française et l'indépendance nationale, en montrant aux envahisseurs ce que peut l'union des citoyens pour sauver la patrie. La France de 1892 leur devait un témoignage de sa reconnaissance ; je suis fier d'apporter en son nom ce tribut à leur mémoire.

UN INCIDENT

La population a fait un accueil chaleureux au président de la République. Cependant quelques cris de : « Vive Culin ! Vive l'Amnistie ! » se mêlaient aux cris de : « Vive Carnot ! »

Un individu arrêté pour bris de clôture a failli être écharpé par la foule, qui le croyait coupable d'avoir injurié le président.

Des gendarmes à cheval ont dû s'interposer pour le protéger.

Les décorations

Lille, 8 octobre.

Pendant la cérémonie du Centenaire, le président de la République a attaché la croix d'officier de la Légion d'honneur sur la poitrine du commandant Ouvreux, petit-fils de celui qui commandait les canonniers sédentaires au siège de 1793, et il a remis une médaille militaire au canonnier Herfaux, qui a plus de 35 ans de service.

L'envoyé du roi des Belges

Aussitôt arrivé à la préfecture et avant de procéder à la réception des autorités civiles et militaires, le président de la République a donné audience au baron de Ruzette, gouverneur de la Flandre occidentale, envoyé extraordinaire du roi des Belges.

Cette audience a eu lieu dans le grand salon rouge.

Le général Borius et le colonel Chamois sont allés chercher dans son appartement le baron qui est descendu à la préfecture et l'ont introduit auprès du chef de l'Etat.

Le baron de Ruzette portait les insignes de commandeur de la Légion d'honneur. Il a adressé à M. Carnot une allocution dans laquelle il lui a dit :

Je suis très touché de venir, au nom de Sa Majesté le roi des Belges, mon souverain, saluer le président de la République dans la ville de Lille dont les relations avec notre pays sont amicales et séculaires.

La démarche dont j'ai été chargé par Sa Majesté a pour but de resserrer et fortifier même, si c'est possible, les liens qui existent entre le gouvernement du roi et celui de Son Excellence.

Je suis très honoré d'avoir été choisi pour accomplir cette mission.

M. Carnot l'a chargé de remercier le roi des Belges, constatant que c'était la deuxième fois que le roi Léopold lui faisait cet honneur.

A la Préfecture

La réception des autorités à la préfecture a eu lieu ensuite. L'archiprêtre de Saint-Maurice s'est exprimé ainsi :

Monsieur le président, le clergé de Lille, dont nous sommes ici les représentants, a l'insigne honneur d'offrir au chef de l'Etat

relevé dans ce rôle de son échec de *Diorçons*, n'a pas eu, non plus, un régisseur pour lui dire : « Cela ne doit pas être fait à la blague. » Si Césarine n'est pas très sincère, très convaincue quand elle parle de son Ipsobé et de ses romans de chevalerie, elle n'est plus qu'une caricature d'opérette, et c'est, en effet, une caricature d'opérette qu'a donnée Mlle Olivier, au grand étonnement d'un public qui, au moins, là, s'amusa un peu — après s'être si fort ennuyé avec les partenaires de Mlle Olivier.

Donc, la troupe est solennelle et ennuyeuse. De plus en plus, je n'y vois de vivants et d'intéressants que Mme Esquilar, Mme Riom, Hattier (qu'il ne faudrait pas placer inconsidérément partout), et Garnier. Le reste fait partie de cette phalange de la médiocrité pompeuse qui, de moins en moins, peut se flatter d'être prise pour du talent.

Il faudrait remplacer ici M. et Mme Duchesnois, M. Ariste, M. Gelly, — mettre à leur place, où ils ne sont pas, M. Perret, M. Poncet, Mlle Blancheteau, — ne pas abuser de M. Prad, — encore moins de M. Charley, — garder Mlle Olivier pour l'opérette, — acquiescer une coquette qui soit une comédienne — et alors, peut-être, cela pourrait-il, avec un régisseur qu'on n'a pas — devenir intéressant.

En l'état, c'est — quand ça va — à peu près — le succès d'estime — quand ça ne va pas — l'ennui morne. — Et le public qui redoute l'un à peu près autant que l'autre, le public profane de cela pour aller... au Casino et à la Scala pleins à débord, pendant que le vide continue aux Célestins sa série désespérante.

PAUL BERTNAY.

La Semaine Théâtrale

Ce n'est pas encore aujourd'hui que j'ai l'honneur et le plaisir de vous parler de la réouverture du Grand-Théâtre et de causer avec vous de la nouvelle troupe lyrique. Une indisposition de M. Escalais a obligé, paraît-il, la direction à retarder de quelques jours une solennité qui sera sans doute artistique et à la remettre à lundi. Le prétexte est assez mauvais, attendu que deux fois ténors sont imposés par le cahier des charges, uniquement pour parer d'avance à de tels accidents, — et si on joue le dix des *Huguenots*, on aurait tout aussi bien pu les affronter trois ou quatre jours d'avance. Il est dit, ce me semble, plus correct et plus adroit de dire tout simplement que l'ouverture qui doit avoir lieu, d'après le règlement, du premier au dix, aurait lieu le dix. Le directeur est dans son droit — personne ne songe à le contester.

Espérons, d'ailleurs, qu'Escalais verra bientôt se fermer cet abécès qu'il doit à la Chanson, à Pierre Dupont et à feu l'architecte du Théâtre-Bellecour. Nous souhaitons sa très rapide guérison, d'abord pour notre satisfaction personnelle, ensuite pour que cette petite aventure ne devienne pas un trop beau prétexte pour M. le directeur, qui, on le sait, n'aime guère à voir ses artistes apporter leur talent à quelque fête d'art ou de charité.

Prêter mon ténor, s'écrierait-il, voyez dans quel état on me les rend ! — sans compensation aucune — la vieille et joyeuse réflexion de M. Prudhomme qui passait à

Lyon, rue Stella, le jour où un incendie, qu'on peut qualifier d'anacronistique, jeta la perturbation dans un temple de la Vénus tarifiée. Ce fut si soudain qu'un pauvre monsieur logé — provisoirement — dans les combles, où sans doute il se croyait au septième ciel, sauta, affolé, par la fenêtre et se tua net. M. Prudhomme, montrant à son fils ce lamentable spectacle, ne perdit pas cette occasion de lui dire : « Tu vois, mon enfant, comme j'avais raison de t'avertir que ces maisons-là sont des maisons dangereuses ! »

Il est évident que les ténors n'ont pas pour habitude de se raser les os des jambes dans leslestières, pas plus qu'il n'arrive toutes les nuits, aux endroits que nous venons de dire, de courir à la recherche des pompiers ; — mais ça n'empêche pas que pour notre directeur, comme pour M. Prudhomme, voilà une belle occasion de ne plus prêter le moindre fragment de ténor — et d'inspirer aux jeunes générations une horreur profonde des vilains endroits où on se tue en sautant par la fenêtre. — Passons aux Célestins.

La *Glu* n'est pas encore jouée au moment où j'écris ce feuilleton, — mais, après la représentation du *Fils de Coralie*, on peut dire que toute la troupe a défilé devant nos yeux et que nous en avons maintenant une idée exacte. Il ne reste plus, en effet, à nous montrer que le père Homerville, un vieux comédien qui jouait les gros comiques il y a une quinzaine d'années, aux Célestins, et qui y avait d'ailleurs du succès.

Eh bien, cette troupe, je le dis en toute sincérité, me semble avoir été recrutée avec plus de déférence que de discernement. On dirait qu'elle a été rassemblée par un homme plus respectueux des chevrons que connaisseur

de la valeur réelle de tous ces chevrons-là. Car, si l'expression « vieille garde » est devenue une insulte quand il s'agit des dames, elle n'éveille en parlant des hommes — la vieille garde — que des idées sympathiques. Avec elle, c'est la défaite, mais la défaite honorable : Waterloo... Et j'ai plus peur qu'enviser de voir cette collection de grognards envoyer leur Napoléon à Sainte-Hélène !

Assurément, ils ont eu leur bon moment, ces Aristes, ces Prads, ces Duchesnois, quand, il y a quinze ans, la comédie dite de salon se jouait en province avec une belle dose de prétention, quand on se gargarisait avec des tirades filandréuses pendant lesquelles on roulait les « en » faisant la bouche en cœur. Déjà, à cette époque, Prad protestait contre le maniérisme que quelques vieux débris du temps de Mme Melcy — il y a eu ici une Mme Melcy qui a tourné la tête à tous nos grands-pères — appellent

son profond respect. Fidèles aux enseignements de l'immortel pontife Léon XIII, nous n'avons pas de plus ardent désir que de voir régner la paix et la concorde dans cette grande cité que nous estimons dans laquelle il nous est donné de consacrer tous les efforts de notre zèle et de notre dévouement à la gloire de Dieu, au salut des âmes et au bonheur du peuple.

Cette année, comme l'année dernière, nous nous félicitons de pouvoir vous offrir, monsieur le président, l'expression de nos vœux les plus sincères et l'assurance de nos prières les plus ferventes pour la prospérité de la France, notre chère patrie.

M. Carnot a répondu à l'archiprêtre :

Je vous remercie des paroles que vous m'avez adressées. Le langage que vous venez de tenir convient à un jour de conciliation comme celui que nous célébrons aujourd'hui.

Le grand rabbin s'est exprimé ainsi :

Nous sommes particulièrement intéressés par les nombreux israélites alsaciens-lorrains dont le gouvernement de la République assure, en 1872, les destinées religieuses par le transfert de Metz à Lille du siège de leur consistoire. C'est avec un soin jaloux qu'ils entretiennent dans leur cœur, avec un sentiment de reconnaissance, le feu sacré du patriotisme.

Daïgniez recevoir, monsieur le président, pour la France républicaine de 1870 et de 1871, l'expression de notre culte filial et notre dévouement le plus absolu.

Le président de la République a répondu au rabbin :

Soyez certain que le gouvernement républicain est de tous celui qui protège le mieux la liberté de conscience.

M. Hélin, président du comice agricole de l'arrondissement, en présentant ses hommages au président, a dit :

Les tarifs douaniers ont assuré aux cultivateurs un avenir meilleur; ils se réjouissent et espèrent que vous voudrez bien user de votre influence pour empêcher toute modification aux conventions passées avec les puissances étrangères.

Le président a répondu en outre les allocutions de MM. Nigeon-Légrand, président du comice lillois du sud des écoles laïques et Elloir, ancien officier de l'armée du Nord.

A TRAVERS LILLE

Lille, 8 octobre.

Les réceptions à la Préfecture terminées, le président de la République s'est reposé un quart d'heure environ, puis il s'est dirigé vers le palais Rameau, où était donné un concert gratuit et populaire. C'était une sorte de visite qu'il voulait faire à la population ouvrière de Lille. Deux pelotons de chasseurs à cheval ont escorté sa voiture.

Pendant toute la durée du trajet les acclamations les plus vives n'ont cessé de retentir, l'enthousiasme a été grandissant, il a dépassé celui de la ville la plus méridionale.

Le palais Rameau était splendidement illuminé : des cordons de gaz et de nombreux lustres donnaient au vaste hall un aspect féerique. Plus de 4,000 personnes s'y trouvaient.

Au fond, une scène avait été élevée, sur laquelle avaient pris place 350 exécutants, parmi lesquels des membres de l'orchestre et les chœurs du Conservatoire, de l'orchestre des concerts Vauhan et de la société l'Union chorale des orphéonistes lillois.

M. Carnot a traversé la haie formée par les cuirassiers, et, entouré des personnages officiels, il s'est assis au pied de la scène. Tous les exécutants, hommes, jeunes gens et jeunes filles, ont alors entonné le premier couplet de la *Marseillaise*, qui a été salué par des applaudissements répétés. Les autres couplets ont été chantés alternativement par les hommes et les jeunes filles qui portaient une toilette blanche avec un ruban tricolore en sautoir. Le chant de l'adieu a été magnifiquement enlevé par la société l'Union chorale des orphéonistes lillois; puis M. Cabalet a chanté l'hymne du centenaire, dont le refrain a été repris par les chœurs.

Le Chant du Départ a terminé le concert du Palais Rameau.

Le président de la République est rentré à la Préfecture pour dîner. Pendant le dîner, un lunch d'une centaine de couverts a été offert par le syndicat de la presse lilloise aux journalistes de Paris, de Belgique et de la région du Nord dans le magnifique hall de la Société industrielle.

Les Fêtes du soir

Lille, 8 octobre.

Le dîner offert à la Préfecture par M. Carnot comptait cent couverts. M. Carnot avait à sa droite le baron de Ruette, et à sa gauche le général Lussillon.

Après le dîner a eu lieu une grande retraite aux flambeaux dont le succès a été complet. Indépendamment des soldats de la garnison, les sapeurs-pompiers y figuraient avec leur matériel.

Lorsque le président de la République a paru sur le balcon de la Préfecture un immense cri de : « Vive Carnot ! Vive la République ! » a éclaté de toutes parts. Les illuminations de la ville sont splendides. On ne voit que lanternes vénitienes et banderoles sur lesquelles on lit : « Honneur à nos pères de 1792. »

Le clergé s'est associé aux fêtes du Centenaire.

Les Revenus de Calvignac

Paris, 8 octobre.

Le président de la République vient de signer un décret de grâce en faveur de soixante mineurs condamnés récemment à l'occasion des troubles qui ont eu lieu à Lens et à Liévin.

Les prisonniers ont été mis immédiatement en liberté.

Le Revenu de Calvignac

Paris, 8 octobre.

A bout d'imagination, la Compagnie de Carmaux fait circuler de nouveau dans la presse réactionnaire d'ineptes calomnies sur Calvignac.

Suivant les dires des suppôts de Reille, le maire de Carmaux jouirait de revenus considérables et bénéficierait de subventions élevées.

Voici l'exacte vérité sur sa situation : 1° Il possède une maison et un jardin d'une valeur de 5,000 fr., héritage de son père;

2° Il touche en qualité de secrétaire et trésorier de la chambre syndicale des mineurs une indemnité de 300 fr. par an; Son salaire quotidien d'ouvrier ajusteur est de 4 fr. 25.

Et c'est tout.

On a parlé d'une indemnité inscrite au budget de la commune. La vérité est qu'une somme de quinze cents francs a été votée pour indemniser les conseillers municipaux de leurs pertes de temps et de leurs frais de déplacements.

Calvignac n'en touche pas un sou.

Il est bien entendu que ces renseignements, d'une exactitude rigoureuse et qui défient tout contrôle, n'empêcheront nullement les feuilles à la dévotion de Reille de continuer leurs odieux mensonges. C'est la seule arme qui leur reste.

CHOSSES D'ITALIE

Avant les élections. — Le programme du gouvernement

Rome, 8 octobre.

Le conseil des ministres siège chaque jour depuis une dizaine de jours. Voici à ce sujet des renseignements recueillis dans les milieux officiels : le ministère procède à l'examen minutieux des études et propositions de lois préparées par chaque ministre et qui constitueront, dans leur ensemble, la plateforme du gouvernement pour les élections.

C'est surtout la question financière qui a appelé l'attention du ministère. Les budgets de 1893-94 et de 1894-95, maintiendront les fermes économiques introduites dans les budgets précédents et quelques-unes qui n'étaient pas réelles seront remplacées par d'autres effectives.

En outre, le cabinet présente à la Chambre le budget de 1893-94 complètement équilibré, moyennant des réformes d'ordre intérieur et sans de nouveaux impôts ou un remaniement des taxes anciennes. Aucune émission d'emprunt ou aucune opération de trésorerie ne sera proposée par le cabinet, le service de la caisse étant largement couvert. Les recettes étant rigoureusement calculées et la reprise s'accentuant chaque jour, il est sûr que le budget de 1893-94 sera clos par un reliquat actif assez important.

Le programme du cabinet qui sera développé sous forme l'exposé des motifs au roi et précédera le décret de dissolution de la Chambre et de la convocation des collèges électoraux, examinera à fond la question financière et résumera simplement les propositions pour la résoudre définitivement.

Une place importante sera donnée à la question de la circulation en général et aux principes sur lesquels se basera le projet de réforme des banques d'émission.

A ce propos, il faut constater que tandis que dans les mois de septembre et d'octobre les changes montent toujours en Italie, cette année le change est depuis un mois en constante diminution.

Enfin, le programme contiendra l'annonce des réformes sociales qui sont un des buts principaux que s'est fixés le cabinet actuel. Les questions de politiques extérieures et intérieures seront généralement exclues de la prochaine lutte électorale.

Quant à la politique intérieure, le cabinet actuel respectera scrupuleusement toutes les libertés statutaires et soit par l'amélioration des conditions économiques générales, soit en gouvernant fermement, il maintiendra partout la tranquillité publique.

Sur la question militaire, on peut dire que seulement les radicaux intransigeants soulèvent des objections. Mais, après les discours radicaux de MM. Fortis et Ferrar, il est évident que la presque unanimité des Italiens reconnaît qu'on ne peut pas descendre plus bas dans les dépenses militaires, puisque même la Suisse, quoique neutre, dépense relativement bien plus que l'Italie.

Le cabinet vise à assurer deux grands résultats : à clore la question financière et à consacrer l'indépendance économique de l'Italie, et à favoriser l'évolution de la partie la plus notable de l'extrême-gauche qui entre sur ce terrain constitutionnel, ce qui est, on peut dire, traditionnel dans le parti.

Les élections générales qui vont avoir lieu sont destinées à marquer une période historique dans la vie économique et constitutionnelle du pays.

Enfin, le programme contiendra l'annonce des réformes sociales qui sont un des buts principaux que s'est fixés le cabinet actuel. Les questions de politiques extérieures et intérieures seront généralement exclues de la prochaine lutte électorale.

Quant à la politique intérieure, le cabinet actuel respectera scrupuleusement toutes les libertés statutaires et soit par l'amélioration des conditions économiques générales, soit en gouvernant fermement, il maintiendra partout la tranquillité publique.

Sur la question militaire, on peut dire que seulement les radicaux intransigeants soulèvent des objections. Mais, après les discours radicaux de MM. Fortis et Ferrar, il est évident que la presque unanimité des Italiens reconnaît qu'on ne peut pas descendre plus bas dans les dépenses militaires, puisque même la Suisse, quoique neutre, dépense relativement bien plus que l'Italie.

Le cabinet vise à assurer deux grands résultats : à clore la question financière et à consacrer l'indépendance économique de l'Italie, et à favoriser l'évolution de la partie la plus notable de l'extrême-gauche qui entre sur ce terrain constitutionnel, ce qui est, on peut dire, traditionnel dans le parti.

Les élections générales qui vont avoir lieu sont destinées à marquer une période historique dans la vie économique et constitutionnelle du pays.

Enfin, le programme contiendra l'annonce des réformes sociales qui sont un des buts principaux que s'est fixés le cabinet actuel. Les questions de politiques extérieures et intérieures seront généralement exclues de la prochaine lutte électorale.

Quant à la politique intérieure, le cabinet actuel respectera scrupuleusement toutes les libertés statutaires et soit par l'amélioration des conditions économiques générales, soit en gouvernant fermement, il maintiendra partout la tranquillité publique.

Sur la question militaire, on peut dire que seulement les radicaux intransigeants soulèvent des objections. Mais, après les discours radicaux de MM. Fortis et Ferrar, il est évident que la presque unanimité des Italiens reconnaît qu'on ne peut pas descendre plus bas dans les dépenses militaires, puisque même la Suisse, quoique neutre, dépense relativement bien plus que l'Italie.

Le cabinet vise à assurer deux grands résultats : à clore la question financière et à consacrer l'indépendance économique de l'Italie, et à favoriser l'évolution de la partie la plus notable de l'extrême-gauche qui entre sur ce terrain constitutionnel, ce qui est, on peut dire, traditionnel dans le parti.

Les élections générales qui vont avoir lieu sont destinées à marquer une période historique dans la vie économique et constitutionnelle du pays.

Enfin, le programme contiendra l'annonce des réformes sociales qui sont un des buts principaux que s'est fixés le cabinet actuel. Les questions de politiques extérieures et intérieures seront généralement exclues de la prochaine lutte électorale.

Quant à la politique intérieure, le cabinet actuel respectera scrupuleusement toutes les libertés statutaires et soit par l'amélioration des conditions économiques générales, soit en gouvernant fermement, il maintiendra partout la tranquillité publique.

Sur la question militaire, on peut dire que seulement les radicaux intransigeants soulèvent des objections. Mais, après les discours radicaux de MM. Fortis et Ferrar, il est évident que la presque unanimité des Italiens reconnaît qu'on ne peut pas descendre plus bas dans les dépenses militaires, puisque même la Suisse, quoique neutre, dépense relativement bien plus que l'Italie.

Le cabinet vise à assurer deux grands résultats : à clore la question financière et à consacrer l'indépendance économique de l'Italie, et à favoriser l'évolution de la partie la plus notable de l'extrême-gauche qui entre sur ce terrain constitutionnel, ce qui est, on peut dire, traditionnel dans le parti.

Les élections générales qui vont avoir lieu sont destinées à marquer une période historique dans la vie économique et constitutionnelle du pays.

Enfin, le programme contiendra l'annonce des réformes sociales qui sont un des buts principaux que s'est fixés le cabinet actuel. Les questions de politiques extérieures et intérieures seront généralement exclues de la prochaine lutte électorale.

Quant à la politique intérieure, le cabinet actuel respectera scrupuleusement toutes les libertés statutaires et soit par l'amélioration des conditions économiques générales, soit en gouvernant fermement, il maintiendra partout la tranquillité publique.

Sur la question militaire, on peut dire que seulement les radicaux intransigeants soulèvent des objections. Mais, après les discours radicaux de MM. Fortis et Ferrar, il est évident que la presque unanimité des Italiens reconnaît qu'on ne peut pas descendre plus bas dans les dépenses militaires, puisque même la Suisse, quoique neutre, dépense relativement bien plus que l'Italie.

un poste du VI^e arrondissement, prétendant que, par la faute de l'intendant, il en était réduit à l'état de vagabondage.

Le lieutenant Schmitz a été conduit au Val-de-Grâce.

UN DRAME DE LA JALOUSIE

Meurtre et Suicide

Paris, 8 octobre.

Le cocher Dufour qui habitait avec sa femme et ses quatre enfants en bas âge au numéro 12 de l'impasse Montferriat, était d'une jalousie féroce, bien que la conduite de sa femme ne lui donnât aucun sujet de l'être. Des scènes fréquentes éclataient dans le ménage. Ce matin, à la suite d'une nouvelle dispute, Dufour tira sur sa femme un coup de revolver. La balle atteignit la malheureuse à la tête, la mort fut instantanée.

Le meurtrier mourut alors son arme contre lui-même et se logea une balle dans le crâne.

Les quatre pauvres petits orphelins ont été recueillis par les voisins.

LA MISÈRE

Une mère qui se suicide avec son enfant

Paris, 8 octobre.

Dans la chambre d'une maison de la rue Lacordaire habitait Mme veuve Guillaume avec son jeune fils François.

Ils étaient dans une profonde misère, aussi la mère résolut-elle de se tuer avec son enfant. Elle a mis son projet à exécution cette nuit.

Ce matin, les voisins incommodés par une forte odeur de charbon qui sortait de la chambre habitée par la veuve Guillaume avertirent le commissaire de police du quartier qui fit ouvrir la porte et se trouva en face de deux cadavres.

Départements

RHÔNE

Villefranche. — Incendie. — Un incendie a détruit une écurie appartenant au sieur François Biolay, cultivateur, à Saint-Laurent d'Oingt.

Les pertes, évaluées à 500 francs, sont couvertes par une assurance.

— Suicide. — Le nommé Pierre Parion, âgé de 63 ans, journalier, à Bagnols, s'est suicidé en se précipitant dans une pièce d'eau située près de son habitation.

— Foire. — Nous rappelons qu'une nouvelle foire aux chevaux aura lieu, à Jarnioux, le 14 octobre prochain.

Des primes s'élevant à la somme de 60 fr. seront distribuées, à cette occasion, aux propriétaires et éleveurs, par un jury que désignera la municipalité.

Givors. — Une trouvaille. — Un écluseur du canal de Givors a trouvé dans un puits près du pont de Noailly une pièce de drap d'une longueur totale de 30 mètres.

Ce drap, qui est bleu marine, doit provenir d'un vol commis à la suite du déraillement de St-Romain-en-Gier.

— Un accident. — M. Cabanel, menuisier à l'atelier Fives-Lille a eu un pouce fortement endommagé par la meule qu'il réparait.

Le docteur Petit-Pierre qui lui a donné les premiers soins craint d'être obligé de recourir à l'amputation du doigt blessé.

Montrozier. — Une trouvaille. — Lundi passé, le sieur J. Perronet, manœuvre maçon, né à Panissières (Loire) a trouvé, en travaillant dans un grenier chez M. Bissardon, propriétaire à Montrozier, un petit sac contenant 540 fr. de pièces de 5 fr. que M. Bissardon avait eu l'imprudence de cacher dans son grenier.

Aussitôt sa trouvaille faite Perronet s'empressa de prendre la fuite, mais il ne tarda pas à être arrêté par la gendarmerie de Saint-Laurent de Chamousset.

Perronet est un récidiviste.

Mornant. — Incendie. — Hier, vers deux heures de l'après-midi, un incendie se déclara dans les bâtiments d'exploitation de M. Rey, occupés par M. Grange, son fermier.

En un moment, l'immense a été la proie des flammes. Le feu, poussé par un vent violent, s'est vite communiqué à une grange contiguë appartenant à MM. Rey frères, neveu du précédent.

Nos braves sapeurs-pompiers sont arrivés de suite sur les lieux avec deux pompes. Après quatre heures d'efforts, ils étaient maîtres de l'incendie, grâce à une tranchée de trois mètres de hauteur pratiquée dans le fenil de MM. Rey frères.

Les bâtiments d'habitation ont pu être préservés.

Tout la population de Mornant était là à prêter son concours et chacun a fait valablement son devoir, si ce n'est peut-être la garde champêtre dont le mauvais vouloir a donné la voie aux grandes eaux et failli compromettre les efforts désespérés de tous.

Les pertes, qu'on peut évaluer à 7 ou 8,000 fr., sont en grande partie couvertes par des assurances.

Les sapeurs-pompiers ont passé la nuit sur les lieux du sinistre, dans la crainte d'une reprise du feu.

Tenay. — Accident. — Hier, le sieur François Bruland, propriétaire à Prémilleu, venait de la gare de Tenay avec une voiture chargée de résine fraîche du Midi, lorsqu'il voulut retremper une balle qui glissait, il tomba sous les roues du char qui lui passèrent sur les jambes.

Cet accident le forcera à un repos de vingt jours.

Joyeux. — Un enfant brûlé vif. — Hier, vers les 3 heures de l'après-midi, un terrible accident est arrivé au domaine de la Grange Marchant, chez M. Racour, fermier, qui, étant allé aux travaux des champs, avait laissé son jeune enfant, âgé de cinq ans, à la maison, en compagnie de sa grand-mère.

Cette dernière dut s'absenter un instant de la cuisine, où elle avait laissé l'enfant auprès d'une chaudière en ébullition.

Le jeune imprudent voulut, sans doute, s'approcher pour pousser du bois dans le foyer, le feu se communiqua à ses vêtements et, avant qu'on ait pu le secourir, son corps fut horriblement brûlé et ne forma plus qu'une plaie, depuis les pieds jusqu'au cou.

Malgré les soins prodigués à la petite victime, elle est morte dans la nuit, après de terribles souffrances.

Les désespoirs des parents sont navrant; leur douleur est d'autant plus grande qu'ils ont, il y a peu de temps, perdu un autre enfant qui s'est noyé accidentellement.

ISÈRE

Saint-Symphorien-d'Ozon. — Imprudence. — Une imprudence, qui aurait pu avoir des suites funestes, mais qui fort heureusement a été sans importance, est arrivée avant-hier.

M. Garcin, greffier, était à la chasse, et dans son ardeur, à la vue d'un superbe lièvre de genre, il le mit en joue et fit feu sans faire attention qu'un cultivateur travaillait à quelques pas de là.

Le cultivateur, M. Dussier, vit abattre l'arme, il baissa la tête évitant de recevoir la charge en pleine poitrine; quelques plombs lui touchèrent le visage et ne lui ont fait qu'une blessure de peu d'importance.

LOIRE

Saint-Etienne. — Arrestation. — Le nommé Gabriel Yvon, garçon de café, se présentait, hier, au Mont-de-Piété pour engager une bague avec brillants. Malheureusement, cet objet avait été signalé comme ayant été volé à M. R..., médecin, dans un hôtel d'Andrézieux. Les agents prévinrent aussitôt Yvon, fut arrêté. Cet individu qui avait, au moment du vol, employé dans l'hôtel où il se trouvait, s'était également emparé d'un portemonnaie contenant 105 francs.

A Fabatou. — Ce matin, une rixe éclatait à l'abattoir, entre deux toucheurs de bestiaux. Les combattants furent mis à la porte par l'un des gardes, mais arrivés dans la rue, l'un d'eux, le nommé L..., porta à son adversaire un violent coup de bâton derrière la tête et le blessa assez grièvement. Procès-verbal a été dressé.

— Adroit voleur. — Hier matin, Mme Goulet avait laissé la garde du kiosque qu'elle tenait place Badouillère, à un petit garçon, lorsqu'un jeune homme de 15 ans, venu dire au petit gardien que sa patronne le demandait. Ce dernier crut que cela était vrai et partit aussitôt, laissant le kiosque à la garde du nouveau venu.

— Quand il revint, il constata que le contenu de la caisse, soit 8 francs, avait disparu avec celui qu'il avait laissé pour le remplacer. Une enquête est ouverte pour retrouver cet ingénieux voleur.

— Solidarité. — Le sieur Antoine F..., ouvrier limeur, ayant voulu empêcher les agents de conduire au poste un individu qui venait de briser une table du café Parachon, place Roanne, n'a obtenu comme résultat que de suivre celui dont il prenait la défense. Disons que F... n'avait rien trouvé mieux que d'injurier les agents pour les décider à abandonner leur prise.

Rive-de-Gier. — Réunion. — Les ouvriers métallurgistes faisant partie du syndicat sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu aujourd'hui, à deux heures de l'après-midi, salle de la Rotonde.

Le livret servira de carte d'entrée.

Charlène. — Les tisseurs. — Une importante réunion de patrons et ouvriers tisseurs a été tenue pour l'examen et la discussion des arrangements commerciaux franco-suisses. Il a été décidé que les conseils municipaux des cités ouvrières seraient saisis des réclamations des tisseurs contre l'abaissement des droits sur les tissus de soie qui porte un grand préjudice aussi bien aux ouvriers qu'aux patrons.

DROME

Valence. — Rébellion et outrages aux agents. — La police a arrêté le nommé Gabriel Wiestch, âgé de 17 ans, demeurant place de la République, pour outrages aux agents et rébellion.

Cet individu a été mis à la disposition du parquet.

Théâtre. — Spectacle d'aujourd'hui dimanche, pour les premiers débuts de la troupe d'opéra : la « Mascotte », opéra-comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique d'Edouard Audran.

On commencera par l'Homme n'est pas fait pour le ciel, comédie-vaudeville en 1 acte, de Lambert Thiboust. Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 heures.

Foires du département. — Albon, Charnes, Lapeyrouse-Morney, Montémar, le 10 octobre; Die, Plan-de-Baix, le 11; Charnet, le 12; Saillans, le 13; Pont-Laval, le 14; Ambonville, Bonlieu, La Chapelle-en-Vercors, Mouvillon, l'Aunigan, le 15; Creys, Saint-Nazaire-le-Désert, le 16 (pour le 17).

Concert. — Nous rappelons que la Fanfare de Valence doit donner aujourd'hui dimanche, à 4 heures du soir, au Champ-de-Mars, un concert dont nous avons publié hier le programme.

Etat-civil, du 1^{er} au 8 octobre. — Naissances : masculin, 6; féminin, 2; total, 8. Mariages : M. Jacques Trouiller, propriétaire, et Mlle Anne Gauthier, sans profession.

Décès : Clarisse Brette, journalière, veuve de Benoît Sanchez-Chapado, 65 ans. — Marie Julien, 12 jours. — Louise Gaillard, journalière, veuve de Joseph Collin, 69 ans. — Irénée Carassonne, ancien négociant, épouse de Rosalie Richelme, 54 ans. — Marie Traversier, épouse de Pierre Paulier, 71 ans. — Alligot, enfant sans vie, féminin. — Armand Weiner, 1 mois. — Jeanne Lacroix, 13 mois. — Jeanne Bost, 8 jours. — Joséphine Belle, ménagère, épouse de Pierre Dureau, 48 ans. — Etienne-Marcel Arnould, comptable, épouse de Marie Ferrand, 55 ans.

Créteil. — Orages et inondations. — Comme nous l'avons annoncé dans notre numéro d'hier, les dégâts causés par les dernières inondations sont incalculables.

M. Vernet, sous-préfet de Die, accompagné de MM. Henri Latune, maire de Crest, Brun-Durand et Culti, adjoints, et Vial, conseiller d'arrondissement, se sont rendus sur les lieux.

Ils ont été stupéfaits de l'immensité des dégâts. Nombre de petits propriétaires ou fermiers sont ruinés par cette dernière catastrophe.

Une maison appartenant à M. Evéque, instituteur en retraite, qui était riverain d'un ruisseau appelé la Sève, a été emportée. Les habitants n'ont eu que temps de se sauver; la moitié de la maison s'est effondrée; les meubles, entr'autres une garde-robe garnie de linge et même des valeurs, ainsi qu'un plancher presque neuf, ont été emportés par le courant.

On ne pense pas que les enquêtes administratives puissent se prolonger bien longtemps, car voici l'hiver, et il faut commencer les réparations au plus tôt.

HAUTE-LOIRE

Le Puy. — Syndicat des liquidés. — La commission, invitée tous les marchands en gros de vins et spiritueux de la ville et du département de la Haute-Loire, à se rendre au siège de la société, rue Crozatier, le 10 courant, à 6 heures du soir, afin de s'entretenir avec MM. Vissaguet, sénateur; Dupuy, député, sur la réforme en général de l'impôt des boissons et en particulier sur la nécessité de la suppression de l'exercice.

Un Fratricide à Saint-Jean-de-Moiraux

(DE NOTRE CORRESPONDANT SPÉCIAL)

Voiron, 8 octobre.

Depuis le décès de leur père, il y a plusieurs années, les frères Allouard n'ont pas encore effectué le partage amiable des quelques biens dépendant de sa succession, ce qui est, à chaque instant, un sujet de discussion d'intérêt entre eux.

Ces discussions prennent parfois une tournure plus que vive; un des sujets du litige est la possession d'une cuve que chacun d'eux réclame comme sienne. Cette cuve est encore dans l'habitation du père, située au hameau de Vouize, occupée actuellement par sa veuve.

Hier matin, vers onze heures et demie, Joseph Allouard allait prendre possession de la cuve, quoique son frère Antoine lui eût dit antérieurement que s'il y touchait il lui ferait un mauvais parti.

Il considérait cette menace comme puérile; mal lui en prit, car, comme il allait faire charger la cuve sur un char, son frère s'interposa et lui tira à bout portant un coup de pistolet, lequel n'était, heureusement, chargé qu'avec des plombs et qui ne lui fit qu'une blessure légère au côté droit.

Les témoins de cette scène s'emparèrent immédiatement d'Antoine et le livrèrent à la justice.

Il a été conduit aujourd'hui à Saint-Marcellin, à la disposition du parquet. Son frère Joseph a reçu hier soir les soins de M. le docteur Fugier, de Moirans.

La discussion est reprise ensuite.

Le citoyen Charpentier demande au député de Vaise pourquoi la Chambre ne s'est pas occupée davantage des questions intéressant les travailleurs.

Deux groupes, chargés d'étudier les questions sociales, se sont bien formés il y a quelques mois, mais pendant la moitié de la législature, la majorité a négligé les promesses faites aux électeurs. Elle ne s'en est souvenue que récemment, quand elle a vu arriver le moment où il lui faudrait rendre des comptes.

L'orateur s'élève contre cette théorie gouvernementale qui dit que la République est ouverte à tous, même à ceux qui, hier encore, étaient ses ennemis.

Il craint que, d'ici peu, les véritables républicains se trouvent pris entre les ralliés, des réactionnaires déguisés et des politiciens, aux idées trop avancées pour être réalisables.

Le citoyen Guillaume répond que les socialistes — et il en est — n'ont pas fait, tout ce qu'ils ont voulu parce qu'ils se sont heurtés à une majorité qui leur était hostile.

Le citoyen Charpentier lui reproche de n'avoir pas fait dans le pays l'agitation nécessaire pour faire imposer par l'opinion publique certaines réformes urgentes.

Diverses questions sur Carmaux et les caisses de retraites sont ensuite posées par les citoyens Barthet et Chandanson.

Les réponses du citoyen Guillaume lui attirent des applaudissements.

Le secrétaire, personne ne demandant plus la parole, lit l'ordre du jour suivant :

L'ORDRE DU JOUR

« Les électeurs du V^e arrondissement, après avoir entendu les explications du citoyen Guillaume, le félicitent de son attitude à la Chambre et l'engagent à persévérer. »

Cet ordre du jour, mis aux voix, est adopté à une grosse majorité.

dernier coup de pelle aux différents chemins qui y conduisent, ainsi qu'aux rues du quartier, nous sommes persuadés que ce sera là, l'été, le but de promenade de bien des personnes qui voudront voir par leurs yeux cette belle et utile installation ouvrière; d'ailleurs, chaque dimanche, des attractions variées retiendront les visiteurs. Déjà une chorale s'est formée, bientôt ce sera, peut-être, une société instrumentale, — et bien d'autres encore, il faut l'espérer.

Maintenant, revenons un peu à la fête d'aujourd'hui; tous les habitants aidés par la commission d'organisation ont rivalisé de zèle et d'ardeur pour lui donner le plus grand éclat possible. Depuis hier, des mâts surmontés de trophées de drapeaux, se dressent dans les rues, des guirlandes de fleurs et de verdure se préparent, des arcs de triomphe avec des inscriptions de toutes sortes souhaitent la bienvenue aux étrangers, enfin sur la place qui sera recouverte d'une tente, un grand banquet comprenant près de 80 couverts et qui sera servi par M. Chevenard, réunira un grand nombre d'invités de nos corps élus de Lyon et du département qui seront reçus à la gare d'Oullins le matin, à 10 heures, par la commission d'organisation assistée de la fanfare d'Oullins, directeur M. Fargues.

M. Chevenard, inspecteur général des ponts et chaussées et vice-président de la société française des habitations à bon marché, présidera cette fête qui sera favorisée, nous l'espérons, par un temps superbe.

Le soir, un grand bal et un brillant feu d'artifice précédé de l'ascension du ballon « La cité Marescot » clôtureront la journée; il y aura des jeux de toutes sortes, tels que balançoires, tirs, carrousel, etc.

Nous donnerons le compte rendu de la fête et nous ne pouvons qu'engager nos lecteurs à l'embellir de leur présence. E. N.

LES BIJOUX A BAS TITRE

A Lyon et dans la Région

Tout récemment, la presse lyonnaise a dû mettre le public en garde contre les agissements d'une nuée de courtiers marseillais se livrant d'une façon toute spéciale au placement des bijoux étrangers, dont le titre est, comme on le sait, de beaucoup inférieur au titre légal français.

La connaissance des faits que nous avons signalés n'a pas été sans donner une certaine inquiétude à de nombreux possesseurs de bijoux récemment acquis dans des conditions particulières.

Il s'en est suivi une notable augmentation dans les demandes d'expertise de montres, bijoux et diamants présentés à l'estimation des bijoutiers de notre ville, estimations dans lesquelles on a dû constater que la plupart des bijoux étrangers, dont le titre est, comme on le sait, de beaucoup inférieur au titre légal français.

De son côté la commission des horlogers-bijoutiers et orfèvres de Lyon a pu recueillir des renseignements très précis sur les diverses façons de procéder des courtiers en camelotte étrangère, et se convaincre notamment que le Mont-de-Piété était devenu, à l'insu de son administration, le complice habituel de ces peu scrupuleux individus.

Cet établissement reçoit comme nantissement des bijoux de toute provenance et de toute nature, il ne consent, bien entendu, sur ces objets qu'un prêt proportionnel à leur poids et surtout à leur titre respectif; c'est là un point que le public ignore d'une façon presque générale.

Beaucoup de personnes ont même la ferme conviction que tout bijou accepté par le Mont-de-Piété doit être forcément de bon aloi.

Il n'en est absolument rien; chacun peut, du reste, constater aux ventes publiques de cet établissement qu'environ 40 0/0 des bijoux engagés n'ont jamais subi aucun contrôle, et que, dans ce nombre, une assez forte partie se trouve souvent à très bas titre.

C'est précisément cette faculté d'engager au Mont-de-Piété des bijoux fraudés, des montres de pacotilles, des diamants tarés et de l'orfèvrerie étrangère qui sert de base aux opérations habituelles des fraudeurs, pour lesquels le trafic des reconnaissances devient ensuite une porte grande ouverte à la tromperie sur le titre des ouvrages d'or et d'argent, attendu que toute marchandise de cette nature, une fois engagée par eux, devient aussitôt, et pour le cours d'une année entière, délivrable au public sans aucune garantie.

Il est donc urgent qu'une modification soit apportée dans la réglementation actuelle concernant les engagements et dégaragements de bijoux dans le Mont-de-Piété, l'intérêt du public l'exige, et une certaine obligation morale commande même de faire cesser au plus tôt pour ces établissements, qui relèvent d'un service administratif, ce rôle de complices inconscients dans une violation flagrante de la loi.

Nous publierons incessamment les décisions prises par la commission des horlogers-bijoutiers et orfèvres de Lyon sur cette intéressante question inscrite à l'ordre du jour de sa prochaine séance.

CONSEIL DE GUERRE DE LYON

Le conseil de guerre de Lyon s'est réuni hier, samedi, sous la présidence du colonel Malaper, du 9^e régiment de ligne, pour juger :

Le cavalier Benoît Dumas, du 1^{er} régiment de Hussards de la classe 1894, prévenu de désertion à l'étranger, avec emport d'effets, condamné à trois ans de travaux publics, le minimum de la peine.

Le réserviste Cariat, de la classe 1888, du recrutement de Riom, prévenu d'insoumission. Minimum : 1 mois de prison.

M. Burnichon, avocat, présentait leur défense.

PÊTES ET RÉUNIONS D'AUJOURD'HUI

Société de tir de l'Armée territoriale. — Banquet annuel, au théâtre Bellecour, à 7 h. précises.

Union des républicains progressistes du 1^{er} arrondissement. — Banquet offert à M. Guillaumet, à 6 h. du soir, au restaurant Fayolle, à Saint-Just.

Oullins. — A 10 heures du matin, inauguration de la cité Marescot.

Chambre syndicale des comptables-teneurs de livres. — Banquet annuel, à 6 h. du soir, au restaurant glacier Monnier, place Bellecour.

Anciens élèves de l'école de la Martinière. — 2^e banquet annuel, à 1 h. 1/2, aux Préaux-Cleres, cours Vitton prolongé.

Association des anciens Touristes Lyonnais. — Distribution des prix au café Rancy, sous la présidence de M. Edouard Millaud, sénateur.

Alliance Lyonnaise. — 4^e fête annuelle donnée au Palais d'Éto. Le soir, banquet.

Harmonie des Dames. Concert annuel, à 7 heures 1/2, salle de l'Horloge, cours Lafayette, n° 145.

La Française de Lyon. — Exercices de tir au stand de la Société de tir de Lyon. Départ à 7 heures 3/4.

Fête de gymnastique à Pierre-Bénite. — Grande fête gymnique avec les concours de plusieurs sociétés lyonnaises.

Sainte-Foy-lès-Lyon (Vogue annuelle). — Nombreux jeux organisés par les jeunes gens, notamment course vélocipédique pour les jeunes filles; ascension d'un ballon; feu d'artifice et grand bal de 5 heures à minuit.

Tir à la cible de 9 heures du matin jusqu'à la nuit, nombreux et beaux jeux.

Société des Légionnaires du Rhône. — Versement mensuel des cotisations de 10 heures à midi au siège social, rue Tupin, 11, au 1^{er}.

Union artistique. — Dimanches et fêtes, grande soirée de famille. Concert-spectacle suivi de bal. Rideau à 7 heures 1/2.

Théâtre-Guignol, rue Vaudray, 2, près du cirque Rancy. Réouverture avec Faust.

Concerts républicains de Lyon et de la banlieue (classe 1892-93). — Réunion des six arrondissements le dimanche 9 octobre, à 3 heures du soir, café Central, avenue de Saxe, 138.

Union joyeuse, grande rue de la Guillotière, 15. — Tous les dimanches et fêtes, grandes soirées de familles, de 7 heures à 11 heures, (terminées par un bal).

Syndicat des cuivriers mécaniciens et similaires. — Réunion générale privée à 2 heures, au siège social.

La Jeune Franco. — Fête de gymnastique, chez M. Gumin, route d'Heyrie, 159.

109^e de ligne. — Réunion générale à deux heures et demie, au siège, rue Saint-Pierre, 18, café Maurice.

Excursionnistes lyonnais. — Réunion au stand, à sept heures et demie.

Société de tir de Lyon. — Exercices de tir le matin.

La Patriote. — Sortie sur Monplaisir. Réunion au local, à midi.

La Jeune Franco. — Marche sur Monplaisir.

242^e Société de Retraite pour la Vieillesse (27, rue de l'Arbre-Sec). — Cotisations mensuelles, au siège, de dix heures à midi.

128^e Société de secours mutuels. — Tirage de la tombola, à 2 heures du soir, café Frach, rue de la Madeleine, 18.

Anciens militaires du Rhône. — Assemblée générale, à 9 heures du matin, café Butin, place de l'Hôpital.

Société des tireurs du Rhône. — Deuxième journée du grand concours public d'automne.

Terrassiers, puisatiers et mineurs. — Grande réunion trimestrielle, à 1 heure 1/2 du soir, au siège, rue Villeroi, 58.

Ouvriers vermicelliers et similaires. — Réunion générale à 2 heures, comptoir Laurencin, rue Monzey.

Métallurgie lyonnaise. — Réunion publique à 10 heures précises, café Merle, 2, place de l'Hôpital, au 1^{er}.

NOS THEATRES

CELESTINS. — « La Glu ».

La Glu avait déjà été jouée au Théâtre-Bellecour, c'était même le créateur Décori qui y avait interprété le rôle de Marie Pierre. La pièce fort bien mise en scène n'avait d'ailleurs eu qu'un succès de curiosité bien vite épuisé. On la disait alors littéraire, neuve et hardie. Elle n'était guère que mal embouchée. Richepin, dans la donnée et dans les procédés d'un très vulgaire mélodrame avait mis à profusion tous les termes plus que familiers, gueuse, garce, cocu, catin (je traduis) qui d'ordinaire n'ont pas place au théâtre — lequel ne s'en trouve pas plus mal.

Mais maintenant que nous n'avons plus la surprise de ces condiments alors inattendus et « inattendus », maintenant que le théâtre libre nous en a fait entendre bien d'autres, et cela, dans des intrigues autrement poussées dans le sens de la réalité, — nous n'avons vu que le molo — en somme assez vulgaire.

Il s'agit là, on le sait, d'un pêcheur breton qui se laisse engager par une fille capiteuse et dévergondée, une de celles qui ne sont ni jeunes ni jolies et devant lesquelles les hommes perdent honneur, conscience, sens moral — à condition qu'ils la posséderont encore.

Il y a certainement des femmes comme celles-là : rares, cependant. Quand elles tombent dans un village comme celui où vivent Marie-Pierre et sa mère, Marie-des-Anges, elles finissent par faire une mauvaise fin. Cette fois, c'est Marie-des-Anges qui tue la Glu à coups de hache — pour désengager son petit gas, cela, naturellement, après des péripéties très pathétiques jadis, mais qui cette fois, ont fait rire autant de gens qu'elles en ont fait pleurer. Dame, La Glu aussi a vieilli.

Prad, Charley, Gelly et quelques autres ne la rejettent pas, il s'en faut. Par contre, M^{me} Murat y est fort bien et M^{me} Réal s'y est montrée bien mieux à son avantage que dans Coralie. Là, elle s'est moins faite au régisseur et plus fiée à son tempérament. Hattier, qui a de belles qualités de chaleur et d'action, s'y fie trop, lui, à son tempérament.

Il faut se méfier du bredouillage et ne pas oublier que le naturel ne va pas jusqu'à être inintelligible. Même observation pour Garnier, qui allait très bien dans le personnage du vieux Guilloirey, mais qu'on aurait voulu mieux comprendre.

Quant à la Glu, c'est Mlle Olivier qui donne bien la sensation d'une personne telle que l'a indiquée dramaturge, mais qui exagère cette sensation dans un sens qui n'est plus ni dramatique, ni pathétique, mais seulement « rigolo » — aussi, on a souvent « rigolé » quand il ne fallait pas.

Cependant, la pièce n'est pas mal montée; elle a été jouée avec un ensemble que la solennité emphatique de M. Prad n'a pu compromettre, et si, à la fin, il y a eu des sifflets mêlés aux bravos, cela visait surtout, c'est évident, les grossièretés d'un texte dont la mère aurait tort de permettre la lecture à sa fille.

Il y avait hier une demi-salle aux Célestins, quoique les amis de la direction eussent annoncé que c'était, ce soir-là, la vraie rentrée des Célestins. Dame, les amis proposent, le public dispose.

P. B.

AU CHAT NOIR LYONNAIS

« Si tu ne vas pas au Chat noir, le Chat noir viendra à toi. » — Il est venu hier soir parmi nous, la colline de Montmartre s'est déplacée, et par là suite prendra droit de cité parmi nous. Ce n'est pas qu'elle devienne jamais la colline de Fourvière — oh ! non, et les jouvencelles naïfs et les jouvencelles timides qui ont coutume de s'abreuver aux sources pures qui jaillissent du Parnasse et de l'Hélicon n'y viendront pas terminer leur éducation classique.

Mais pour les autres — ceux que n'effraie pas le vieux répertoire de nos bons poètes gaulois, de nos chansonniers modernes, les Xanrof, les Meusy, les Bruant, les Mac-Nab, de tous ces poètes mineurs qui ont fait la chanson moderne — ceux qui aiment entendre chanter la jeunesse, le vin, les belles, les incidents et les accidents dont Cupidon est l'auteur, ceux-là viendront passer quelques

instants au petit Chat Noir de la rue de l'Hôtel-de-Ville et s'y délecter.

C'est un régal de haut goût que nous a offert le gentilhomme Maître, avec ses collaborateurs Balta, Lavater et Stroph, chansonniers des cabarets artistiques de Paris venus pour nous apporter la bonne parole et défilant avec un goût exquis, avec un laisser-aller de bon aloi toutes les productions chat-noisques de Montmartre, la mamelle de la France et le cerveau de Paris.

Il faudra maintenant que les auteurs du cru viennent donner à la note lyonnaise, il faudra maintenant chanter — ou blaguer — Lyon et ses vertues, comme on a chanté Paris et ses beautés, Paris et ses bas-fonds.

En tous cas, le petit théâtre, avec sa décoration originale (prise chez le voisin, négociant ex-chinoisier et japonaisier) avait réuni hier soir toute l'élite de la société lyonnaise, l'administration, la magistrature, le barreau, les artistes, la presse, et on s'est fort divertie à tous ces propos de haute-lesse. On y viendra en foule par la suite; ceux qui essayent de dissiper nos brouillards lyonnais méritent vraiment d'être encouragés.

S.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Dimanche 9 octobre, 233^e jour de l'année.

Dernier quartier le 12; Nouv. lune le 20. Soleil : lever, 6 h. 13; coucher, 5 h. 20.

Pour les mineurs de Carmaux. — Nous avons reçu du Comité progressiste des travailleurs du 1^{er} arrondissement la somme de 30 fr. 80, montant d'une souscription faite en faveur des grévistes de Carmaux.

Certificat d'études. — Une session d'examen pour le certificat d'études exigé par le décret du 30 juillet 1886, des aspirants au grade d'officier de santé et au diplôme de pharmacien de 2^e classe, s'ouvrira à Lyon le jeudi, 10 novembre prochain, à 8 h. 1/2 du matin, dans une salle du lycée.

Les candidats devront adresser à M. le recteur, ou remettre au secrétariat de l'Académie, avant le 31 octobre, terme de rigueur, une demande d'inscription sur papier timbré, écrite tout entière de leur main et dûment légalisée. Cette demande devra mentionner leur adresse et indiquer la langue qu'ils auront choisie pour leur version (latine, allemande ou anglaise). Ils y joindront leur acte de naissance et un certificat de bonnes vie et mœurs.

Le décret du 30 juillet 1886 (art. 2 et 3), indique la nature des épreuves écrites et orales de l'examen; les candidats n'auront qu'à s'y reporter.

Un escroc. — Hier arrivait à Lyon un sujet russe du nom de Altroff. Cet individu, venu du Havre par étapes, grâce à des secours fournis par le consulat, avait quitté cette ville en laissant à un hôtelier quelques dettes qu'il ne pouvait payer. Il avait prié ce dernier de lui écrire, poste restante, à Lyon.

Mais l'hôtelier du Havre s'étant aperçu que l'Altroff avait commis diverses escroqueries à son préjudice, télégraphie à Lyon et hier, au moment où Altroff réclamait à la poste la lettre qu'il attendait, il fut mis en état d'arrestation et écroué.

Un souteneur. — Au cours d'une rafle de filles, opérée la nuit dernière, montée de la Grand'Ceinture, les agents du service des mœurs ont arrêté un souteneur, nommé Jacques Dunazer, âgé de 26 ans, demeurant impasse des Lilas, au clos Bissardon.

Dunazer habitait avec une fille soumise dont il vivait. C'est un individu très dangereux; il compte six condamnations pour coups, outrages et vols, dont une à 3 ans de réclusion.

Il a été écroué pour infraction à la loi de 1885, relative aux souteneurs.

Exploits de cambrioleurs. — M. Vacher, jardinier, cours Henri, 83, à Montchat, a déclaré au commissaire de police que des voleurs s'étaient introduits par escalade et effraction dans la maison de M. Ravier, négociant, cours Eugénie, 19.

Les malfaiteurs ont tout bouleversé, mais M. Ravier étant en voyage on ignore ce qu'ils ont pu enlever.

Mauvaise compagnie. — La nuit dernière, à minuit, M. S... marchand de volailles, qui habite la banlieue, fit la rencontre de plusieurs individus qu'il invita à boire.

S... suivit ses compagnons dans un débit borgne de la Guillotière, où, profitant de son état d'ivresse, ils lui volèrent sa sacoche contenant deux cents francs.

M. Casanova, commissaire de police, recherche les coupables.

Le Sou par Jour. — L'administration prie les membres de la société d'assister aux funérailles du sociétaire Joseph Dassistas, fils de l'ex-président.

Le convoi partira de l'Hôtel-Dieu aujourd'hui dimanche, à 2 heures 3/4, pour se rendre à la chapelle et de là au cimetière de la Croix-Rouge.

Rectification. — Nous avons annoncé, le 24 août, que M. Deluzurieux, demeurant à Ecully, avait été arrêté pour vol commis au préjudice de M. Mermet, cultivateur à Saint-Clément. Or, M. Deluzurieux a été victime d'une erreur, car aucun vol n'avait été commis, et M. Mermet avait fait une fausse déclaration.

M. Deluzurieux, qui, dans cette affaire, a été la seule victime, a été remis aussitôt en liberté.

Leçons de chant. — M^{me} Gion-Jeanerot, professeur de chant, nous prie de dire qu'elle reprendra ses leçons à partir du jeudi 13 octobre.

S'adresser cours Gambetta, 53, au rez-de-chaussée.

119^e société de secours mutuels. — Dimanche 9 octobre, cotisations, à 2 heures 1/2 du soir; assemblée générale, à 4 heures du soir, café du Jura, rue Tupin, 25.

Casino et Scala. — Voici le programme des deux soirées de gala qui seront données ce soir, au Casino et à la Scala.

Au Casino : Le nègre Vitreo (pour les 4 dernières représentations), chanteur de charbon et buveur de pétrole; miss Zéa, la plus forte gymnaste du monde; l'illusionniste français, le chevalier Mystère; Delprado, chanteur-siffleur; le trio des chanteurs-automates les Rey Noirs; Henry, Gaston, Boissier, Perraud, M. Yun Lag, Damour, Léonie, etc., les Démonstrateurs de Magas, grande pantomime des Schimidt.

A la Scala : Succès sans précédent de M. Vauvel de l'Eldorado, cinq dernières soirées, les déshérités Hill et Hall; le duo lyonnais des chanteurs Chavet et Clavier; Edgard, d'Asco, Amale, Marcère, Gros, Gonnat, etc.

Les suites d'un premier lit, le gai vaudeville de Labiche.

Eden-Concert, 51, chemin de Baraban. — Ce soir, grande soirée extraordinaire avec le concours du célèbre professeur Elégant, des Ambassadeurs.

Théâtre Guignol (café Suisse, 136, rue Bugeaud, direction André). — Ce soir, à 8 heures, grande représentation terminée par une parodie, succès des Nains mystérieux, dans leurs créations nouvelles. — Entrée libre.

Huiles de foie de morue toujours fraîches et pures. Grand débit. — Importation directe. — Pharmacie du Serpent, 32, rue Lanterne.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPECIAL

LA GRÈVE DE CARMAUX

Carmaux, 8 octobre.

La réunion qui a eu lieu ce soir à 8 heures et demie était présidée par M. Duc-Quercy. Elle s'est poursuivie dans le plus grand calme.

Après un discours de M. Baudin qui a présenté aux mineurs son collègue M. Laferrière, député de Lille. Celui-ci a pris la parole. Il a félicité les grévistes de leur attitude énergique et il a insisté sur ce point que ce qu'ils défendaient surtout en ce moment c'était la cause du suffrage universel; puis, après avoir parlé du bon accueil fait par le congrès socialiste de Marseille aux délégués de Carmaux, il a assuré les grévistes de la sympathie de tous les députés ouvriers.

DÉCÈS SUSPECTS

Marseille, 8 octobre.

Quelques nouveaux décès, que l'on croit suspects, ont été signalés aujourd'hui, mais la municipalité ne publie aucun renseignement à ce sujet.

Il ne s'agit probablement que d'accidents isolés dus à l'imprudence, car le « Sémaphore » déclare, ce matin, que la situation sanitaire à Marseille et dans les environs est bonne.

PROCÈS DE PRESSE

Dunkerque, 8 octobre.

M. Lalou, député, a poursuivi le « Phare de Dunkerque », pour diffamation au cours de la dernière période électorale du conseil général.

L'affaire est venue, aujourd'hui, devant le tribunal correctionnel.

Le rédacteur en chef du « Phare de Dunkerque » a été condamné, par défaut, à un mois de prison, avec application de la loi Bérenger, 1,000 francs d'amende et 20,000 francs de dommages-intérêts, et à vingt insertions.

Le jugement rend les administrateurs civilement responsables.

UNE PREMIÈRE

Paris, 8 octobre.

Le théâtre de l'Odéon a donné, ce soir, la première représentation du « Mariage d'hier », comédie en 4 actes, de M. Gilbert Jannet.

La pièce, qui est une étude très curieuse des inconvénients que peut entraîner le divorce, a obtenu un succès complet. Le public a chaleureusement applaudi, à maintes reprises, les interprètes de cette œuvre véritablement remarquable.

LES ÉLECTIONS ITALIENNES

Rome, 8 octobre.

Le conseil des ministres a résolu ce soir de proposer au roi la dissolution de la Chambre, de fixer les élections générales au 6 novembre, les ballottages au 13 novembre, la convocation de la nouvelle Chambre au 23 novembre.

M. Giolitti part demain pour Monza pour conférer avec le roi à ce propos.

PETITE BOURSE DU SOIR

Paris, 8 Octobre 1892

3 0/0	99 57	Priorité	»
Italian	93 27	Phénix	»
Turc	22 37	Portugais	25 14/16
Extérieure	64 25	Tabacs	» 375
Egypte 6 0/0	500	Tharsis	»
Egypte 3 1/2 0/0	»	Lots Turcs	90 75
Banque	»	Banque ott.	606 25
Otto. cons.	»	Russe Orient.	»
Russe cons.	»	De Beers	»
Orient	»	Hongrois	»
Rio-Tinto	383 75	Douanes	»

FIN DES DÉPÊCHES DE NUIT

SPECTACLES D'AUJOURD'HUI

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui dimanche 9 octobre, deux grandes représentations.

Matinée à une heure et demie. Un Mouton à l'entrain, comédie en un acte; Denise, comédie en quatre actes d'Alexandre Dumas fils.

Soirée à huit heures, deuxième représentation de La Glu, drame en cinq actes et six tableaux de Richepin.

Guignol-Théâtre (direction Balandras), salle des concerts du café Damaillé, place des Célestins. — Samedi 15 octobre, ouverture avec répertoire des plus variés. L'entrée sera libre.

Casino des Arts. — Tous les soirs attractions parisiennes. Concert artistique de premier ordre. Fantomimes et pièces à grand spectacle.

Scala. — Tous les soirs, spectacle varié.

Chat Noir lyonnais (rue de l'Hôtel-de-Ville, 60). — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, représentation.

Brasserie française. — Tous les soirs, représentation du Nouveau Guignol, terminée par La Juive, parodie nouvelle par D. Ventrin.

Dimanche, à 3 heures, matinée de famille.

CESSATION DE COMMERCE

LIQUIDATION DÉFINITIVE DES MAGASINS DE NOUVEAUTÉS ET CONFECTIONS POUR DAMES

An^c Maison CHAINE

1, Rue de la République, LYON (ANGLE DE LA RUE PIZAY)

UN MILLION et DEMI de Marchandises

PERTE 55%

AVIS. — Nous avons le regret de ne pouvoir donner satisfaction aux nombreuses lettres émanant vraisemblablement de la classe ouvrière et demandant l'ouverture de la liquidation le dimanche. Mais, on le comprendra, le personnel surmené extraordinairement pendant cette semaine, a besoin d'un jour de repos pour être debout et vaillant à la grande vente de demain Lundi et jours suivants.

An^c Maison CHAINE

1, Rue de la République

RUE CENTRALE
Toute la partie comprise entre les rues Grenette et Tupin
AUX

Émigrés Alsaciens

Etudes de M. NERARD, avoué à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 57, et de M. BOIS et M. MATAGRIN, notaires à Saint-Laurent-de-Chamousset (Rhône).

VENTE PAR LICITATION
Aux enchères publiques
EN LA MAIRIE DE SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET (RHONE)
Et par le ministère de M. BOIS, notaire
EN NEUF LOTS
Avec enchères générales sur divers lots
D'IMMEUBLES

Situés sur les communes de
SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET, BRUSSIEU ET BRULLIOLES
Dépendant de la succession de M. Jules-Jacques DUTEL

Adjudication au dimanche 23 Octobre 1892, à 2 heures

MISES A PRIX			
Premier lot.....	2.000 fr.	Sixième lot.....	1.200 fr.
Deuxième lot....	200 »	Septième lot.....	4.000 »
Troisième lot....	1.200 »	Huitième lot.....	200 »
Quatrième lot....	1.200 »	Neuvième lot.....	1.000 »
Cinquième lot....	4.000 »		

NOTA. — Pour tous renseignements, s'adresser : 40 à M. Nérard, avoué, à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 57; 20 à M. Bois, notaire, à Saint-Laurent-de-Chamousset, Rhône; 30 à M. Matagrin, notaire, à Saint-Laurent-de-Chamousset, Rhône; et 40 à M. Matagrin, notaire, à Saint-Laurent-de-Chamousset, Rhône.

VOGUE de la CROIX-ROUSSE

GRAND BAL
Au Petit Elysée
Direction EUGÈNE GUILLOU

Tous les Lyonnais qui, suivant la tradition, montent déguster le vin blanc et croquer les marrons, ne manqueront pas d'aller visiter et d'être charmés par la danse qui est installée vers la Mairie du 4^e arrondissement, cela leur facilitera une bonne digestion. Un orchestre indubitable exécutera les danses les plus nouvelles, par et lesquelles le Petit Elysée (poula), de M. A. Bagard, qui obtient de plus en plus un grand et légitime succès.

NOTA. — Le bal sera ouvert de 2 à 11 heures sans interruption.

"NICE ROSE"
Lait amant, incomparable
Donne au teint un éclat d'ÉTERNELLE JEUNESSE
Velouté et Savon exquis ch. parfrs (Lait : Fl. 5 fr. et 1,50)
Fl. d'essai, c. 1,60. Dépôt g., Bouvarel et Bertrand, 16, Parc-Royal, Paris.

L'ÉCLAIREUR COMMERCIAL LYONNAIS
26, r. des Remparts d'Aray. Vente, achat, éch. d'im. et fonds de com. Choix considér. de fonds de com. prop. rapp. et agrém.

Les Annonces sont reçues à l'Agence de Publicité Victor FOURNIER
LYON — 14, Rue Confort, 14 — LYON

ABONNEMENT SANS FRAIS A TOUS LES JOURNAUX DU MONDE A L'AG. FOURNIER, R. CONFO

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS
MAISON GOMPEL & C^{ie}
LYON — 11 et 13, rue Dubois, 11 et 13 — LYON

La plus ancienne Maison de VENTE à CRÉDIT. — La seule garantissant toutes ses Marchandises

EXPOSITION ET MISE EN VENTE
DES
Nouveautés de la Saison d'Hiver

Lainage nouveautés, toutes nuances, le mètre	0 75
Chevron mélangé et carreaux, toutes teintes, le mètre	0 95
Neigeuse haute nouveautés, pure laine, le mètre 2 fr. 25 et	2 80
Velours russe, haute nouveautés, toutes nuances, à	2 75

CONFECTIONS POUR HOMMES, CADETS ET ENFANTS

Complet drap nouveautés, carreaux et rayures, depuis	24 75
Complet jaquette, drap façonné noir et bleu, à	37 95
Pardessus boutonné sous-paile, depuis	18 50
Costume-Blouse pour enfant, depuis	5 50

Choix immense de Draperies et Costumes

CONFECTIONS POUR DAMES ET FILLETES

Jaquette haute nouv., diag. pr. laine, 2 rangs de boutons, long. 0m90	16 50
Veston boutonné s.-paile, col offic. chevrotte noire et marine, long. 0m90	7 25
Jaquette ouverte, petite diagonale, pure laine, larges revers soie, un rang de boutons, longueur 0m95	29 50

LINGERIE, TROUSSEAUX ET LAYETTES

Chemises cretonne écurie, bonne qualité, depuis	1 45
Chemises toile unie, qu'il. extra 4 50	1 25
Pantalons cretonne festonnés	1 45

ASSORTIMENT CONSIDÉRABLE EN TOILERIE, CHAPELLERIE, MODES, CORSETS, CORDONNERIE, FOURRURES, CHENISERIE, CRAVATES, GANTERIE, ETC.

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE DE LA SAISON D'HIVER

CAOUTCHOUC
Vêtements Imperméables
T. GONTARD
dépositaire des
Usines Rattier
de Paris.
Spéc. d'Articles
pour Usines
et Laboratoires
Gr. Assortiment
d'Art. divers
Caoutchouc
Gutta-percha
et Ébonite
Chaussure et
Linge américain
47, Rue Victor-Hugo, Lyon
Téléphone interurbain

D' DUCHARME
LYON, 3, cours de la Liberté, 3
Maladies de la peau, des voies
urinaires et contagieuses. Ul-
cères. Electricité. — Traitement
par correspondance. — Cabinet de
9 à 11 h. et de 1 h. 1/2 à 4 h.

Par suite de décès
A VENDRE
COMPTOIR
Situé quartier des Asperges
no 100
Pour traiter, s'adresser aux
héritiers, même adresse, ou à
M. Laurent, défenseur agréé,
5, rue Jean-de-Tournes.

DIX ANS DE SUCCÈS
M^{me} CLAUDIA
sommambule
Renseignements avec
précision sur toutes
les phases de la
vie. Son savoir
dépasse toute co-
currence. Voyages.
La consultation est le moyen
de prévenir toutes déceptions.
Lyon, rue Centrale, 4, au 3^e
Prix modérés. Correspondance

RÉANTURE de Bas, cours
Coton noir et couleurs, 0,70 c.
Blanc 0,60 c. Laine 0,20 c. et
plus.

Grande Brasserie-Restaurant Faure
A BELLEGOUR (ANGLE DE LA RUE GASPARDIN)
Déjeuners à 2 fr. 50. — Dîners à 3 fr. (vin compris). — Service à la carte fait jour
et nuit. — Cave spéciale de grands crus.

BIÈRES DE MUNICH, SALVATOR ET FRANÇAISES
Soupers froids, Sortie de Théâtre, Galantine, Choucroute, Jambon, Saucisses, Cervelas,
Sandwichs au Jambon de Strasbourg, Soupe au Fromage.

ECLAIRAGE ÉLECTRIQUE — OUVERT JUSQU'À TROIS HEURES DU MATIN

LE MEILLEUR
THÉ
DES MANDARINS
EST LE

DÉPÔTS A LYON
VERZIER, pl. Carnot, 10. COLOMB, c. Morand, 22. BOYREL, pl. St-Vincent, 4.
GRANGE, rue Servient, 4. ESPARVIER, 41, r. St-Jean. DUSSERT, c. Lafayette, 14.
VARLOT, rue Romarin, 3. G. MILLE, r. d'Algérie, 22. Veuve MUNET, place de la
SALLOT, rue Molière, 16. VERSET, q. de Bondy, 17. Boucle, 4.
DEVAUX, rue Gentil, 42. JULLIAN, rue du Mar-
ROUSSET, rue Archers, 4. ché-de-Vaise, 4.
ALLEX, c. de la Liberté, 83. PRIMPEL, pl. Cr.-R., 6. GUILLET, 66, g.-r. Caluire.

A Ste-Foy-les-Lyon : VASSEL, et 63, rue des Macchabées, à Lyon.
A Villeurbanne : PAYAN, place des Maisons-Neuves, 20.
A La Demi-Lune : CHEVALIER, 3, route du Pont-d'Alai.
A Oullins : JULLIARD, 38, Grande rue d'Oullins.
A Monplaisir : A. ROUX (Epicierie Parisienne), route de Grenoble, 65.
A Neuville-sur-Saône : CUZIN, place Voltaire.
A Charbonnières : M^{me} ve de UFFREDI, place de la Gare.
A St-Étienne : ESSERTEL, 11, pl. Fourneyron; FOUGEROUSSE, r. Gambetta, 33.
A Grenoble : Epicierie PETIT, 8-10-12, rue du Lycée; GENTY (Epicierie Parisienne), rue des Clercs et rue Barnave.
A Mâcon : LABRUYÈRE, rue Philibert-Laguiche.
A Bourg : Lucien GARÇON, 11 et 13, Faubourg Saint-Nicolas.
A Trévoux : MAZUR, rue du Port.
A Chalon-sur-Saône : VERNIAUD (Epicierie Centrale), pl. de l'Hôtel-de-Ville.
A Allevard-les-Bains : Jean REY (Epicierie Parisienne).

Vente en gros : PETITS DOCKS DU COMMERCE
LYON, 12, Rue Confort, 12, LYON

AGENCE FOURNIER
14, RUE CONFORT, LYON

SUCCURSALE DE LA COTE-D'OR **SUCCURSALE DE LA DROME**
DIJON **VALENCE**
68, rue de la Liberté, 68 71, rue Saint-Félix, 71

AFFICHAGE DANS TOUTES LES VILLES DE FRANCE
NOMBREUX EMPLACEMENTS RÉSERVÉS DANS CES DEUX VILLES

DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS. — MISE SOUS BANDES
CONFECTION D'ADRESSES ET EXPÉDITIONS
IMPRESSIONS D'AFFICHES, CIRCULAIRES, LETTRES DE
DÉCÈS, PROSPECTUS, etc., etc.

Publicité générale et sous toutes ses formes
PRIX MODÉRÉS DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

Entreprise de Travaux Publics et Privés
ODDOUX & C^{ie}
Entrepreneurs à Lyon, Concessionnaires de la
DÉMOLITION DU QUARTIER GROLEE
BOIS à BRULER

Vente de tous les matériaux concernant la construction.
A louer de suite grands et petits locaux propres au commerce et à l'industrie,
divisés au gré du preneur.
A louer de suite appartements pour employés et ouvriers.

BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL
S'adresser à nos Entrepôts, place de l'Abondance
(Près le cours Gambetta)
— LYON-GUILLOTIERE —

UN RÉVEIL

Dans les premiers jours du mois d'août, nous avons parlé d'un accord intervenu entre les propriétaires d'une Maison de Nouveautés de Paris A LA CHAUSSEE D'ANTIN et le Liquidateur de la VILLE DE LYON (Place des Terreaux), dans le but d'écouler à Lyon le stock provenant de la FAILLITE de la première concurrentement avec les marchandises de la seconde.

Depuis lors on n'en a plus entendu parler. POURQUOI ?... Pour ce motif que des différends se sont élevés entre les parties au sujet des rabais à faire, différends qui viennent d'être tranchés à l'amiable TOUT AU PROFIT DU PUBLIC, car de part et d'autre une PERTE MOYENNE DE 65 POUR CENT a été consentie, et la vente se poursuivra maintenant sans interruption aux prix fixés par les EXPERTS DÉLÉGUÉS. — ON COMMENCERA

LUNDI 10 OCTOBRE
et tout le monde viendra

à la VILLE DE LYON
Place des Terreaux, rue Constantine & rue St-Pierre

1^{re} Série : TOILES, COUVERTURES, TAPIS, BONNETERIE
etc., dont nous donnons ci-dessous un APERÇU très restreint

Rideaux guipure maille cordonnet, blanc ou crème, le mètre.	1 15	Gilets de chasse pure laine forme croisée, à revers devant façoné, qualité de 10 fr., soldés	3 90
Rideaux encad. guipure bordés fest. aut. 2m50, val. 5 fr. la paire	1 95	Chaussettes pure laine, tricotées, pour hommes, val. 1,45	65
Draps de lit, toile lessivée 5 l. p. lit 1 pers., valant 6 fr. le drap.	2 95	Bas laine mérinos, noirs et couleurs, pour dames, val. 3,50	1 75
Draps de lit, toile lessivée 5 l. p. lit 1 pers., val. 6 fr. le drap.	4 50	Camisoles dames, laine mérinos, tricotées à la main, nuances ponceau, beige, etc., au lieu de 3 fr.	3 25
Draps de lit, toile jaune pure chanvre, long. 3m+2m, val. 11 fr. le drap	5 45	Pantalons et Gilets angl. mérinos p. hom., ceint. satin, sold.	1 95
Draps de lit, toile bl. pur fil oul. à j., 3m50+2m40, sans cout. val. 20 fr.	9 50	Parapluies soie serge, montures ex- tr., manches riches	3 90
Services de table, linge Panissière, 12 serv. 1 nappe, au lieu 95 fr.	9 90	Chemises cretonne ou shirting, pour dames, façon soignée	1 75
Nappes damassées, dépareillées, jolis dessins expertisés	1 45	Chemises shirting, broderies riches, valant 6,50	2 95
Molleton rayé très chaud, p. peignoirs et matins, expertisé le m.	75	Mouchoirs batiste, ourlets à jours, vignettes couleurs	25
Drap de Reims, molletonné rayures nouv. p. peignoirs, larg. 1m20, val. 2,95	1 45	Pantalons et Camisoles pet. plis et broder. shirting, val. 4,50	1 95
Un lot Lainages pure laine p. robes et cost. larg. 100, 110, 120, sergés, draps, armures, etc., ayant coûté de 2,50 à 3,25 le m. expert.	1 45	Chemises de nuit, jabot br., pet. plis, vendues au lieu de 10 fr.	3 90

COUVERTURES

Laine grise très chaude, longueur 2 m. 10, largeur 1 m. 70, un lot expertisé	2 95	Un lot Confections pour dames, etc., ay. c. de 20 à 30 fr. expert.	3 75
Couvertures laine gris argent, 2m10+1m70 v. 10 f.	3 90	Oreillers plume vive épurée, enveloppe coutil rayé	2 95
Couvertures laine gris argent, 2m30+2m, val. 14 f.	5 90	Matelas laine pays, poids 20 livres, coutil beige, val. 35 fr.	15 75
Couvertures pure laine bl. d'Orléans, 2m10+1m70, val. 20 f.	9 50	Sommiers élastiques capitonnés, ressorts acier, val. 40 f.	15 90
Couvertures pure laine bl. mérinos, 2m30+2m, val. 25 fr.	12 75	Lits plants, à sommier adhérent, au lieu de 40 fr.	19 50
Couvre-Pieds piqués et ourlés, dess. cretonne fleurs, v. 12	4 90	Tapis de table, br. Veronèse à franges, nuances bois, rouge, violet or.	95
Gdes-Couvertures laine bl. mérinos extra, longueur 2m80+2m30, val. 40 fr.	18 50	Tapis de table, broché satin, franges velours d'Aubusson, dessins Orient, val. 10 fr.	4 90
Gdes-Couvertures piqu. et ourlés, dessus cretonne fleurs p. lit 2 places, val. 20 fr.	8 75	Foyers velours d'Aubusson, dessins Smyrne, Persans, Louis XIII, expertisés au tiers de leur valeur	19,90 29,75 39,50
Couvre-Pieds satin soie piqués et ourlés, dessin bleu, val. 40 fr.	18 50	Edredons duvet vif du Nord, env. sa- tinette, torsade soie, v. 25 f.	12 50

CAFÉ-RESTAURANT DU PALMIER
6, Rue Childebert (Façade place de la République) Lyon

Bière Française 0.25 Vin du Beaujolais Déjeuners et Dîners à 2.50
Grand Book Toutes les consommations sont de MARQUE Service à la Carte — Salons au premier — Eclairage électrique

MALADIES SECRÈTES
L'Injection du D^r MÉRY guérit toujours
Prix : 2 fr.
PHARMACIE : BOULEVARD DES BROTTAUX, 20

BOURSE DE LYON
Du 8 Octobre 1892

FONDS D'ÉTAT

3 % Français	99 57	Crédit Lyonnais	789 87
4 % 1880	105 75	Crédit Lyonnais	789 87
4 % 1883	105 75	Crédit Lyonnais	789 87
4 % 1886	105 75	Crédit Lyonnais	789 87
4 % 1889	105 75	Crédit Lyonnais	789 87
4 % 1892	105 75	Crédit Lyonnais	789 87
4 % 1895	105 75	Crédit Lyonnais	789 87
4 % 1898	105 75	Crédit Lyonnais	789 87
4 % 1901	105 75	Crédit Lyonnais	789 87
4 % 1904	105 75	Crédit Lyonnais	789 87
4 % 1907	105 75	Crédit Lyonnais	789 87
4 % 1910	105 75	Crédit Lyonnais	789 87
4 % 1913	105 75	Crédit Lyonnais	789 87
4 % 1916	105 75	Crédit Lyonnais	789 87
4 % 1919	105 75	Crédit Lyonnais	789 87
4 % 1922	105 75	Crédit Lyonnais	789 87
4 % 1925	105 75	Crédit Lyonnais	789 87
4 % 1928	105 75	Crédit Lyonnais	789 87
4 % 1931	105 75	Crédit Lyonnais	789 87
4 % 1934	105 75	Crédit Lyonnais	789 87
4 % 1937	105 75	Crédit Lyonnais	789 87
4 % 1940	105 75	Crédit Lyonnais	789 87
4 % 1943	105 75	Crédit Lyonnais	789 87
4 % 1946	105 75	Crédit Lyonnais	789 87
4 % 1949	105 75	Crédit Lyonnais	789 87
4 % 1952	105 75	Crédit Lyonnais	789 87
4 % 1955	105 75	Crédit Lyonnais	789 87
4 % 1958	105 75	Crédit Lyonnais	789 87
4 % 1961	105 75	Crédit Lyonnais	789 87
4 % 1964	105 75	Crédit Lyonnais	789 87
4 % 1967	105 75	Crédit Lyonnais	789 87
4 % 1970	105 75	Crédit Lyonnais	789 87
4 % 1973	105 75	Crédit Lyonnais	789 87
4 % 1976	105 75	Crédit Lyonnais	789 87
4 % 1979	105 75	Crédit Lyonnais	789 87
4 % 1982	105 75	Crédit Lyonnais	789 87
4 % 1985	105 75	Crédit Lyonnais	789 87
4 % 1988	105 75	Crédit Lyonnais	789 87
4 % 1991	105 75	Crédit Lyonnais	789 87
4 % 1994	105 75	Crédit Lyonnais	789 87
4 % 1997	105 75	Crédit Lyonnais	789 87
4 % 2000	105 75	Crédit Lyonnais	789 87

BOURSE DE PARIS
Du 8 Octobre 1892

OPÉRATION GOUVERNEMENTALE

AN	COURS DE CLÔTURE	AN	COURS DE CLÔTURE
1890	99 50	1891	99 50
1891	99 50	1892	99 50
1892	99 50	1893	99 50
1893	99 50	1894	99 50
1894	99 50	1895	99 50
1895	99 50	1896	99 50
1896	99 50	1897	99 50
1897	99 50	1898	99 50
1898	99 50	1899	99 50
1899	99 50	1900	99 50
1900	99 50	1901	99 50
1901	99 50	1902	99 50
1902	99 50	1903	99 50
1903	99 50	1904	99 50
1904	99 50	1905	99 50
1905	99 50	1906	99 50
1906	99 50	1907	99 50
1907	99 50	1908	99 50
1908	99 50	1909	99 50
1909	99 50	1910	99 50
1910	99 50	1911	99 50
1911	99 50	1912	99 50
1912	99 50	1913	99 50
1913	99 50	1914	99 50
1914	99 50	1915	99 50
1915	99 50	1916	99 50
1916	99 50	1917	99 50
1917	99 50	1918	99 50
1918	99 50	1919	99 50
1919	99 50	1920	99 50
1920	99 50	1921	99 50
1921	99 50	1922	99 50
1922	99 50	1923	99 50
1923	99 50	1924	99 50
1924	99 50	1925	99 50
1925	99 50	1926	99 50
1926	99 50	1927	99 50
1927	99 50	1928	99 50
1928	99 50	1929	99 50
1929	99 50	1930	99 50
1930	99 50	1931	99 50
1931	99 50	1932	99 50
1932	99 50	1933	99 50
1933	99 50	1934	99 50
1934	99 50	1935	99 50
1935	99 50	1936	99 50
1936	99 50	1937	99 50
1937	99 50	1938	99 50
1938	99 50	1939	99 50
1939	99 50	1940	99 50
1940	99 50	1941	99 50
1941	99 50	1942	99 50
1942	99 50	1943	99 50
1943	99 50	1944	99 50
1944	99 50	1945	99 50
1945	99 50	1946	99 50
1946	99 50	1947	99 50
1947	99 50	1948	99 50
1948	99 50	1949	99 50
1949	99 50	1950	99 50
1950	99 50	1951	99 50
1951	99 50	1952	99 50
1952	99 50	1953	99 50
1953	99 50	1954	99 50
1954	99 50	1955	99 50
1955	99 50	1956	99 50
1956	99 50	1957	99 5